M. Jean-Pierre SUEUR écrit aux ministres compétents pour dire qu'il serait « incompréhensible » que GIEN soit exclu d'une souhaitable extension du périmètre du « Val de Loire patrimoine de l'humanité » reconnu par l'UNESCO. M. Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret, a écrit à M. Renaud DONNEDIEU de VABRES, ministre de la culture et de la communication, à Mme Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable et à M. André VIAU, préfet de la Région Centre, préfet du Loiret, au sujet des propositions qui ont été récemment faites à la suite du travail qui a été effectué par des experts désignés par les ministères compétents pour l'extension du périmètre du « Val de Loire patrimoine de l'humanité », reconnu par l'UNESCO.

Dans son courrier, M. Jean-Pierre SUEUR écrit :

« Il apparaît que le projet qui a été retenu, au stade actuel, retient essentiellement deux sites dans les cantons de BRIARE et de CHATILLON SUR LOIRE, le site du Pont Canal de Briare et le site de Mantelot. Ces sites sont, en effet, tout à fait remarquables et ils ont toute leur place dans le patrimoine ligérien pris en compte par l'UNESCO.
Mais la sélection de ces seuls sites et des espaces avoisinants aurait l'effet de provoquer une « interruption » du périmètre retenu GIEN, et le Giennois se retrouvant au mieux classés dans le statut incertain de « zone tampon ».
Or le site de GIEN est, lui aussi, remarquable.
Je ne me lasse pas, pour ma part, d'admirer la vue de GIEN lorsque l'on approche de la ville, au sud de la Loire, ni le magnifique pont qui franchit la Loire à Gien. La disposition de la ville, du château jusqu'au fleuve, les toits qui ont gardé leur caractère, leur couleur, leur harmonie- tout cela compose- avec les communes avoisinantes- un site, lui aussi, de très grande qualité et il serait vraiment incompréhensible que ce périmètre de la Loire « patrimoine mondial de l'humanité » s'interrompe avant Gien pour… continuer après.
En vérité, les cantons de CHATILLON-SUR-LOIRE, de BRIARE et de GIEN constituent une unité. Et il serait à mon sens dommageable et difficilement compréhensible que GIEN ne soit pas pris en considération dans cet ensemble ».
En conclusion, M. Jean-Pierre SUEUR demande que cette question soit « réexaminée » avant qu'une proposition définitive soit faite, en 2006.

>> Télécharger le communiqué au format pdf

Télécharger le fichier

Thème : LOIRE

Phoca PDF